

Délibération DEL-B-2024-028

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 AVRIL 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize avril deux mille vingt-quatre, à 16h30, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD,

Absents (5) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 10-04-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHOUTEAU

CULTURE

Scènes de Territoire - Programmation 2024 : demande de subvention au Conseil Départemental des Deux-Sèvres

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président par laquelle le Conseil a délégué au Bureau toutes les demandes de subvention ;

Dans le cadre de la programmation culturelle 2024 mise en œuvre par *Scènes de Territoire*, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres d'un montant de 30 000,00 € se répartissant comme suit :

- 25 000,00 € au titre du soutien annuel au fonctionnement pour les structures à vocation artistique et culturelle
- 5 000,00 € au titre des « Belles Escapades » dans le cadre du dispositif soutien aux manifestations culturelles

DEPENSES		RECETTES		%	Etat avancement subventions
Dépenses éligibles (budget artistique)	392 500,00 €	Subventions	177 000,00 €	45,10%	
				23,10%*	
Diffusion culturelle et actions médiation (dont "Les Belles Escapades" : 31 500,00 €)	215 000,00 €	ETAT - DRAC dont SCIN Art en Territoire	76 000,00 € 50 000,00 €		sollicitée
Co-productions et résidences	15 000,00 €	CEAC 2024/2025	12 800,00 €		à solliciter
Défraiements (hébergement, restauration, catering) et déplacements artistes (dont "Les Belles Escapades" : 14 300,00 €)	90 000,00 €	Option enseignement théâtre lycée Genevoix 23/24	13 200,00 €		à solliciter
Location matériel pour programmation	11 000,00 €	Conseil Régional (dispositif aide structures de diffusion)	52 000,00 €		sollicitée
Transport (pour accès scolaires programmation et actions culturelles)	22 000,00 €	Garanties financières ONDA, OARA*, ...	19 000,00 €		sollicitée
Rémunération des intermittents	12 000,00 €	Conseil Départemental dont	30 000,00 €		à solliciter
Droits d'auteurs (dont "Les Belles Escapades" : 2 150,00 €)	23 000,00 €	Aide à la Diffusion Belles Escapades	25 000,00 € 5 000,00 €		
Sécurité et SSIAP pour accueil spectacles	4 500,00 €				
Dépenses non éligibles	375 250,00 €	Autofinancement	590 750,00 €	74,50%	
Charges de structure	35 300,00 €	Billetterie	95 000,00 €		
Charges de personnel	306 000,00 €				
Autres dépenses (communication, frais techniques, maintenance, abonnements, adhésions, frais bancaires et postaux,...)	28 950,00 €	Agglomération du Bocage Bressuirais	490 750,00 €		
Prestations en nature (mise à disposition biens et prestations)	5 000,00 €	Prestations en nature (mise à disposition biens et prestations)	5 000,00 €		
TOTAL	767 750,00 €		767 750,00 €		

Sur le budget 2024, les subventions représentent 45,10 % des dépenses éligibles et 23,10 % du budget total.

*[DRAC Direction régionale des affaires culturelles.

CEAC : contrat éducation artistique et culturelle.

ONDA : Office national de diffusion artistique principalement financé par le ministère de la Culture.

OARA : Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine]

Le bureau communautaire est invité à :

- **Adopter les demandes de subventions telles que définies ci-dessus et inscrites au budget prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



A blue ink signature of Pierre-Yves Marolleau is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' around a central emblem.

Transmis en préfecture le **23 AVR. 2024**

Notifié ou publié le **23 AVR. 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.